

## **DELIBERATION DD2026\_077**

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 avril 2026

**LE 23 avril 2026**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	73
Votants	80
Pouvoirs	7

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

### **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX DANS LES ASSOCIATIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ**

#### **PRESENTS :**

Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BARA, M. BECKER, Mme VOLPATO, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTANIE, Mme CASTAGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DELCROS, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADES, M. GUILLEMET, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme MAGNANOU, M. MALLET, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. PIERRE NADAL, M. SERRE

#### **POUVOIR(S) :**

Mme BONNAUD-CATTEROU donne pouvoir à M. FALLOUS

M. DUNOYER donne pouvoir à M. CADET

Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme CASTAGNEDE

M. MOSSION donne pouvoir à M. MARTIN

M. DETRIEUX donne pouvoir à Mme VILLENEUVE

M. TALLET donne pouvoir à M. SEGUY

M. WEBER donne pouvoir à Mme MARRACHE

## DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX DANS LES ASSOCIATIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant qu'**outre les aides qu'il peut apporter à des associations travaillant dans le domaine de la mobilité, le Grand Périgueux est adhérent dans deux d'entre elles, le Groupement des Autorités Responsables de Transports (GART) et Urgence Ligne POLT.

### 1 - Le Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART)

**Considérant que** le GART est une association qui agit en faveur du développement des transports publics et des modes alternatifs à l'usage individuel de la voiture. Plus de 200 autorités organisatrices de la mobilité y sont adhérentes.

**Que** trois grandes missions caractérisent l'action de l'association :

- Expertiser sur les grands enjeux de la mobilité. Le GART est un centre de ressources reposant sur des élus de diverses sensibilités politiques et une équipe de techniciens au service des adhérents. Ceux-ci bénéficient ainsi d'un ensemble de services concrets et de proximité qui leur permettent d'optimiser leur rôle d'autorité organisatrice de la mobilité.
- Promouvoir l'innovation en matière de déplacements et fédérer les acteurs de la filière pour bâtir la mobilité de demain.
- Être le porte parole des autorités organisatrices de la mobilité à l'échelle nationale et européenne. Le GART défend leurs intérêts auprès des institutions et des services de l'État, de l'Union européenne et des médias.

**Que** le Grand Périgueux y dispose de deux représentants titulaires qu'il convient de désigner.

### 2 - l'association « Urgence Ligne POLT »

**Considérant que** cette association a été créée en janvier 2010.

**Que** son rôle est de fédérer les initiatives, les collectivités adhérentes mais également les diverses organisations locales, œuvrant en faveur de la promotion et du développement de la ligne et des dessertes ferroviaires de l'axe Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT).

**Que** cette association s'attache ainsi à mettre en exergue au cœur des débats et des réflexions gouvernementales les diverses actions à l'égard de cette ligne ferroviaire cruciale pour la survie de nos territoires.

**Qu'**ainsi, cette association « Urgence Ligne POLT » fait valoir les grands principaux fondamentaux qui touchent au matériel, à l'infrastructure et au statut de gestion de cet axe majeur et reste un interlocuteur privilégié au niveau des différentes instances de l'Etat.

**Que** le Grand Périgueux y dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant qu'il convient de désigner.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide de désigner les représentants au GART suivants :

CHANTEGREIL Florian
MARTY Alain

- Décide de désigner les représentant dans l'association Urgence ligne POLT suivants

Titulaire	Suppléant
CHANTEGREIL Florian	GEORGIADES Olivier

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 04/05/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 04/05/2026	Périgueux, le 04/05/2026
Le secrétaire de séance  Pascal PROTANO	Le Président  Jacques AUZOU